

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2026-051 du 30 avril 2026
Portant sur la désignation des délégués au sein du SIVOM Auzances-Bellegarde
modifiant la délibération n°2026-021 du 11 avril 2026**

L'an Deux Mille vingt-six, le 11 avril 2026 à 18 heures 17, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 4 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Parquet de la commune d'Auzances sous la présidence de Monsieur Mickaël NORE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 63 – Quorum : 32		
Présents : 53	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoirs : 4	Exprimés : 57	CONTRE : 0
Excusés : 4	Abstention : 0	
Absents : 2		

Présents (53) : M. Christian PERIGAUD (commune d'Arfeuille-Chatain), Mme Leilha BERTHON (commune d'Auzances), M. Pascal HELION (commune d'Auzances), Mme Françoise SUDI GUIRAL (commune d'Auzances), Mme Caroline LE CORRE (commune d'Auzances), M. Mickaël NORE (commune d'Auzances), M. Daniel FERRIER (commune de Basville), Mme Patricia MOREAU (commune de Bellegarde-en-Marche) suppléante de Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Camille DECHAMPS (commune de Bosroger), Mme Marie-Claire BONNOT (commune de Brousse) suppléante de M. Brice SIMONET, Mme Angéline BRUN (commune de Bussière-Nouvelle), Mme Agathe YVERNAULT (commune de Champagnat), M. Christian JOUANDEAU (commune de Champagnat), M. Serge PERRIER (commune de Chard), Mme Émilie BOUCHET (commune de CHARRON), Mme Muriel COTENTIN (commune du Chatelard), Mme Muriel DEPECHE (commune de Chénérailles), M. Jean-Luc LEGRAND (commune de Chénérailles), Mme Oriana PARROT (commune de Chénérailles), M. Christian CARTON (commune de Crocq), M. Denis RICHIN (commune de Dontreix), M. Jean-Luc VERGNE (commune de Flayat) suppléant de M. Patrick MOUNAUD, M. Manuel NOVAIS (commune de Fontanières), M. Jean-Claude CONCHON (commune de Issoudun-Létrieux), Mme Gina VIRGOULAY (commune de la Chaussade), M. Thierry PICAUD (commune de la Serre-Bussière-Vieille), M. Bernard MOUCHONNET (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Laurence SPAGGIARI (commune de Lavaveix-les-Mines), M. Philippe MONTEIL (commune du Chauchet), M. Florian CHANUDET (commune du COMPAS), M. Michel MAZET (commune Les Mars), Mme Christelle LAGORSSE (commune Lioux-les-Monges), M. Christian SABY (commune de Lupersat), M. David SCHMIDT (commune de MAINSAT), Mme Myriam GAILLARD (commune de Mainsat), M. Roland DESGRANGES (commune de Mérinchal), M. Geneviève GEAIX (commune de Mérinchal), Michel NICOLAON (commune de Peyrat-la-Nonière), M. Félix BERGER (commune de Puy-Malsignat), Mme Corinne BOUGEROLLE (commune de Reterre), M. Christian DIONNET (commune de Rougnat), M. Alain FAUCONNET (commune de Rougnat), M. Patrice MORANCAIS (commune de Saint-Chabrais), Mme Laurence JARDON (commune de Saint-Dizier-la-Tour) suppléante de M. Alain LAVEDRINE, Mme Catherine PINLON (commune de Saint-Domet), M. René ROULLAND (commune de Saint-Georges-Nigremont), M. Hervé TRIMOULINARD (commune de Saint-Médard-la-Rochette), M. Thierry JAMOT (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Elodie BREUIL (commune de Saint-Oradoux-Près-Crocq), M. Laurent GLOMOT (commune de Saint-Pardoux-les-Cards), Mme Michèle ALOUCHY (commune de Saint-Silvain-Bellegarde), M. David GRANGE (commune de Sannat), M. Pierre FAUCHER (commune de Sermur).

Pouvoirs (4) : M. Thierry BOUDINEAU (commune de la Villeneuve) donne pouvoir à M. Daniel FERRIER, Mme Marina VIALTAIX (commune de Mérinchal) donne pouvoir à M. Roland DESGRANGES, M. Jean-Paul WELZER (commune de Saint-Agnant-Près-Crocq) donne pouvoir à M. Michel CARTON, M. Gérard GUYONNET (commune Saint-Pardoux-d'Arnet) donne pouvoir à M. Denis RICHIN.

Excusé (4) : M. Pascal PINTON (commune de Mautès), M. Sébastien CHEFDEVILLE (commune de Saint-Bard), Mme Maryline BRUNET (commune de Saint-Maurice-Près-Crocq), M. Jean-Claude DUBSAY (commune de Saint-Priest).

Absent (2) : M. LEGRAND Marc (commune de la Mazières-aux-Bons-Hommes), M. Eric D'HULSTER (commune de Pontcharraud).

Secrétaire de séance : Mme Mireille DEPECHE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie et de Collecte des Ordures Ménagères (SIVOM) d'Auzances-Bellegarde ;
- Vu la délibération n°2026-021 du 11 avril 2026 portant sur la désignation de délégués communautaires au sein du SIVOM d'Auzances-Bellegarde.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20260507-2026-051-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Considérant la liste des délégués communautaire désignés par délibération n°2026-021 du 11 avril 2026 pour représenter la communauté de communes au sein du SIVOM d'Auzances-Bellegarde, à savoir :

Titulaires	Suppléants
PERIGAUD Christian	DESGRANGES Roland
MONTAGNE Sandrine	BREUIL Elodie
DECOUTEIX Alain	PALAYER Julien
RICHIN Denis	RONDIER Florence
YVERNAULT Agathe	BOUGEROLLE Corinne
PINLON Catherine	GAILLARD Myriam
SCHMIDT David	HELION Jean-Pascal
FAUCHER Pierre	SAPIN Régis
DUPRADEAUX Cyrille	PICAUD Thierry
GRANGE David	FAUCONNET Alain

Considérant la demande de la commune de Charron d'inscrire M. Alain DECOUTEIX, Conseiller municipal, en délégué suppléant au lieu de délégué titulaire.

Considérant le souhait de M. Roland DESGRANGES, Maire de la commune de Mérinchal, de devenir délégué titulaire afin s'impliquer dans le SIVOM d'Auzances-Bellegarde.

Considérant que Messieurs PALAYER Julien et PICAUD Thierry ont été élus délégués de leurs communes respectives et ne peuvent par conséquent représenter la communauté de communes.

Considérant que, conformément à l'article L. 5711-1 du CGCT, le représentant de la Communauté de Communes peut être un conseiller communautaire ou un conseiller municipal d'une commune-membre.

Il est proposé de modifier la liste des délégués de la communauté de communes au sein du SIVOM d'Auzances Bellegarde comme suit :

Titulaires	Suppléants
PERIGAUD Christian	DECOUTEIX Alain
MONTAGNE Sandrine	BREUIL Elodie
DESGRANGES Roland	ALOUCHY Michèle
RICHIN Denis	RONDIER Florence
YVERNAULT Agathe	BOUGEROLLE Corinne
PINLON Catherine	GAILLARD Myriam
SCHMIDT David	HELION Jean-Pascal
FAUCHER Pierre	SAPIN Régis
DUPRADEAUX Cyrille	NORE Mickaël
GRANGE David	FAUCONNET Alain

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **MODIFIER** la délibération n°2026-021 du 11 avril 2026 ;
- **DESIGNER** en tant que représentants de la Communauté de Communes au sein du SIVOM Auzances – Bellegarde, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires	Suppléants
PERIGAUD Christian	DECOUTEIX Alain
MONTAGNE Sandrine	BREUIL Elodie
DESGRANGES Roland	ALOUCHY Michèle
RICHIN Denis	RONDIER Florence
YVERNAULT Agathe	BOUGEROLLE Corinne
PINLON Catherine	GAILLARD Myriam
SCHMIDT David	HELION Jean-Pascal

Accusé de réception en préfecture
23-200067593-20260507-2026-051-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

FAUCHER Pierre	SAPIN Régis
DUPRADEAUX Cyrille	NORE Mickaël
GRANGE David	FAUCONNET Alain

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Transmis en sous-préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site Internet de la Communauté de Communes le 7 mai 2026
Pour copie conforme, le 7 mai 2026

Le Président,
Mickaël NORE

La Secrétaire de Séance
Mireille DEPECHE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20260507-2026-051-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026